République Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GREE SAINT LAURENT

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 056-215600685-20251230-003320252-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 octobre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi treize octobre à dix-neuf heures, dans le Conseil Municipal de la Commune de LA GREE SAINT LAURENT s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Mme Martine GOUÉDO, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le trois octobre deux mille vingt-cinq la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trois octobre deux mille vingt-cinq.

Présents : Mme Martine GOUÉDO, M. André JOSSE, Mme Fabienne MÉZANGES, M. Bruno LE MEN, Mme Monique RONDEAU, M. René BOULÉ.

Absents excusés : M. Frédérique MARAY ayant donné pouvoir à M. André JOSSE,

Absents : M. Ronan GARIN, M. Sébastien BÉCEL

A été nommée secrétaire de séance : M. Bruno LE MEN,

N°0032-2025 – Signature d'un bail rural au profit de M. Guy BRIEND concernant la parcelle ZC n°115 d'une contenance de 30 ares 30.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de M. Guy BRIEND de signer un bail correspondant à la parcelle ZC n° 115 d'une contenance de 30 ares 30 à partir du 1er janvier 2026.

Sachant que cette parcelle est libre de location à la suite de l'arrêt d'exploiter cette dernière par l'EARL JOSSET.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-Approuvent la signature d'un bail à ferme pour une durée de 9 ans, le présent bail est consenti et accepté moyennant un fermage annuel d'une valeur de 44.64€ en 2025 indexé sur l'indice de national de fermage.

-Autorisent Mme le Maire à signer le bail avec M.Guy BRIEND ainsi que l'ensemble des documents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 20 octobre 2025
Madame le Maire
Martine GOUÉDO